



préavis en cas de départ volontaire à la retraite

Par **brigitteemma**, le **18/02/2009** à **08:04**

Je vais partir en retraite le 1er juillet 2009 (ai déjà eçu la notification de la CRAM)

Je suis ETAM du Bâtiment depuis 10 ans.

Je suis en arrêt maladie (dépression) depuis plus de 6 mois.

Je dois avertir mon employeur pour fin mars de cette décision.

Je ne sais pas si je pourrais reprendre d'ici là mon emploi.

Ma question est :

Puis-je quand même avertir mon employeur par courrier avant fin mars et est-ce que mon préavis débutera quand même à partir de fin mars. Sinon que dois-je faire si je ne puis reprendre mon emploi du fait de ma maladie et ne pas perdre mes droits.

Merci pour votre réponse